Image not found or type unknown

DEMANDE D'AIDE URGENTE SVP

Par **marie47**, le **01/05/2009** à **21:29**

bonjour
Mon petit ami a commis un braquage à main armée avec coups et blessures(pour échapper à l'homme braqué).Son pistolet était un faux.Il a justifié son acte en disant qu'il devait remboursé des dettes liées à la drogue.Son casier judiciaire était vierge.Il a 18 ans.Pouvez vous me dire ce qu'il risque au mieux et au pire?Pouvez vous aussi me dire les droits que j'ai en tant que petite amie au niveau des visites en prison ainsi que pendant l'enquete qui a commencé aujourd'hui!merci beaucoup pour vos réponses et n'hésitez pas à me questionner si ma description est trop mince pour vos hypothèses.Encore un grand merci d'avance

Par **ardendu56**, le **03/05/2009** à **22:24**

marie47, bonsoir

Selon les articles du nouveau code pénal,Article 311-8, le vol est puni de 10 à 20 ans de réclusion criminelle lorsqu'il est commis avec usage ou menace d'une arme, (à noter que 20 ans est le maximun) et 150 000€ d'amende que [fluo]la peine prononcée ne pourra être inférieure à 1 ans d'emprisonnement[/fluo], et que la loi impose une période de sureté au moins égal à la 1/2 de la peine, ou des 2/3 par le juge, si la réclusion est prononcée.

Ce qu'il vous faut savoir, c'est que la peine encourue est maximale et théorique.
Car le cas de chaque personne est jugé individuellement, son passé, son présent, son âge, la personnalité du prévenu, le travail, les circonstances atténuantes ou aggravantes, le casier judiciaire vierge ou pas...
Le fait d'avoir un casier vierge est déjà un bon point, la drogue, l'arme factice ou non, c'est pareil, c'est arme, des mauvais points...
Mais il a un avocat pour le défendre.

J'espère vous avoir aidé un peu mais je me doute que vous auriez souhaitez plus.
Bon courage à vous.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés